



# Rapport de synthèse

## *Accidents mortels de la circulation sur les voies publiques*

-

## *Année 2020*



- **L'unique objectif** d'une enquête technique est **d'améliorer la sécurité** par la **formulation de recommandations**.
- L'enquête technique n'est pas conduite de façon à **établir des fautes** ou à évaluer **des responsabilités** individuelles ou collectives.
- L'enquête technique est menée en toute **indépendance**.

## Accidents de la route :

- L'AET a décidé de se concentrer sur les **facteurs** susceptibles de **mitiger les conséquences** d'un accident et sur lesquels elle peut **éventuellement** agir par la formulation de **recommandations de sécurité**.
- Les facteurs ainsi identifiés sont principalement ceux liés à **l'infrastructure et à son exploitation**.
- Les **autres facteurs** sont uniquement représentés de **manière numérique**.

## Accidents de la route :

- Présenter une **synthèse des accidents mortels** ayant eu lieu sur les voies publiques au Luxembourg au cours de l'année **2020**.
- Le rapport **ne présente pas de statistiques** sur les accidents mortels de la circulation routière au Luxembourg.



## Accident mortel sur les voies publiques :

- a provoqué au moins une **victime décédée** sur place ou dans les 30 jours suivant l'accident des suites de ses blessures,
- est survenu **sur une voie ouverte à la circulation publique**,
- a impliqué **au moins un véhicule**.



## N'ont pas été considérés :

- les accidents pour lesquels la sécurité n'est pas susceptible d'être améliorée par la formulation de recommandations de sécurité,
- les accidents du travail pour lesquels une amélioration significative de la sécurité ne peut pas être escomptée,
- les accidents impliquant uniquement des véhicules de la police ou des services de secours en service d'urgence,
- les accidents aux passages à niveau qui tombent dans le domaine des chemins de fer,
- les morts naturelles, dont les accidents qui en résultent ne constituent pas la cause du décès,
- les suicides présumés ou avérés.



Accidents mortels de la route sont notifiés par le **Centre d'intervention national** (CIN) de la Police grand-ducale.

L'AET demande systématiquement le dossier de **l'enquête judiciaire** aux parquets des arrondissements judiciaires concernés afin de décider des suites et de l'envergure de l'enquête technique.



L'AET a procédé à **l'étude des accidents mortels** de la circulation routière ainsi que les **éléments** qui y ont contribué.

Ces éléments peuvent généralement être attribués :

- facteurs liés aux usagers,
- facteurs liés aux véhicules,
- facteurs liés à l'infrastructure et son exploitation,
- facteurs liés aux conditions de l'environnement routier.



## Notifications :

- 27, total 29 victimes décédées.

## Retenus :

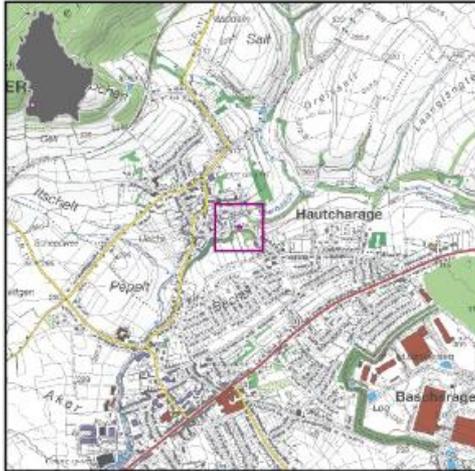
- 21 accidents mortels, 23 victimes décédées.
- **7 accidents impliquant au moins un motocycle** dont le conducteur est décédé.
- **14 accidents n'impliquant pas de motocycle.**
- Autres victimes n'ont pas été considérées.

# Méthodologie



ACCIDENT N°1

Lieu de l'accident : 5,91254° E – 49,57495° N



© ORIGINE CADASTRE : DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

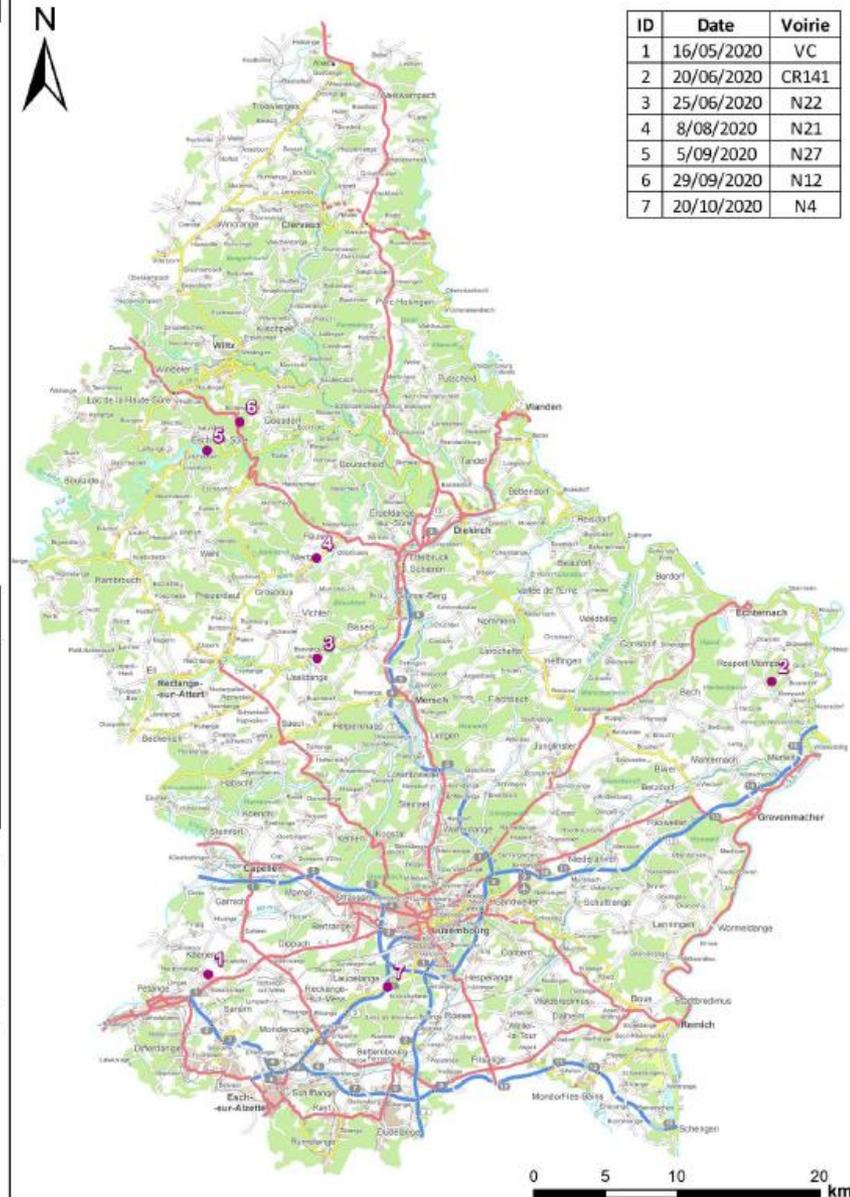
Date	Jour	Heure	Type de voirie	Véhicule(s) impliqué(s)
16 mai 2020	Samedi	15:30	VC	Scooter, 125 cm <sup>3</sup>
Victime(s) décédée(s)				Compacte
N°	Désignation	Âge	Sexe	
1	Conducteur	41	M	

Facteurs liés à l'infrastructure		Conséquence
Présence de glissière de sécurité	Non	Sortie de route
Présence d'obstacle latéral	Oui	Collision avec une bordure d'un îlot de rétrécissement et un panneau de signalisation
Présence de chantier fixe ou mobile	Non	N/A

**Circonstances de l'accident**

Un motorcycle de type scooter a circulé sur la rue de Schouweiler à Hautcharage en direction de la rue de Bascharage. Dans un virage à gauche, le contrôle a été perdu. Après avoir touché une bordure d'un îlot de rétrécissement et un panneau de signalisation, le motocycliste est tombé et a heurté un véhicule en stationnement.

Le conducteur est décédé des suites de ses blessures.





## Accidents mortels faisant au moins un motocycliste décédé :

- Facteurs comportementaux

			2020	2018-2020
A.	Conduite sous l'influence de substances licites et illicites	1) Alcool	1	1
		2) Cannabis	0	0
		3) Drogues dures	0	0
B.	Défaut de papiers valables	1) Permis de conduire	0	2
		2) Autres	2	2
C.	Défaut de porter la ceinture de sécurité		N/A	N/A
D.	Absence du port d'un casque de protection		1	1
E.	Fatigue / somnolence		0	1
F.	Inattention / Distraction		0	0
G.	Maintenance du véhicule	1) Défaut de pneus	0	2
		2) Profil des pneus insuffisant	0	2
		3) Montage incorrect des pneus	0	0
		4) Autres défauts	1	1
H.	Règles de circulation	1) Franchissement de la ligne médiane	4	12
		2) Refus de priorité	1	1



## Accidents mortels faisant au moins un motocycliste décédé :

- Facteurs liés à l'infrastructure

				2020	2018-2020
I.	Type de voirie		A	0	0
			B.	0	0
			N	5	7
			CR	1	11
			VC	1	1
J.	Présence de glissière de sécurité	Oui	Sortie de route	1	1
			Pas de sortie de route	0	3
			Encastrement sous la glissière	0	1
		Non	Pas de conséquences	1	2
			Sortie de route	3	7
			Pas de conséquences	2	5
K.	Présence d'obstacle latéral	Oui	Collision avec arbre/arbuste	1	6
			Collision avec autre obstacle	3	4
			Pas de conséquences	3	8
		Non	N/A	0	1
L.	Présence de chantier fixe ou mobile	Oui	N/A	0	0
		Non	N/A	7	19



## Accidents mortels faisant au moins un motocycliste décédé :

- Autres facteurs

		2020	2018-2020	
M.	État de santé	0	0	
N.	Tranches d'âge des conducteurs et des piétons décédés	< 18	1	1
		18 - 29	2	7
		30 - 59	3	10
		60 - 75	1	1
		> 75	0	0
O.	Sexe des conducteurs et des piétons décédés	Féminin	0	0
		Masculin	7	19
P.	État de la chaussée	2	5	



## Autres accidents mortels de la route :

- Facteurs comportementaux

			2020	2018-2020	
A.	Conduite sous l'influence de substances licites et illicites	1)	Alcool	2	15
		2)	Cannabis	0	6
		3)	Drogues dures	0	2
B.	Défaut de papiers valables	1)	Permis de conduire	0	2
		2)	Autres	0	5
C.	Défaut de porter la ceinture de sécurité		2	14	
D.	Absence du port d'un casque de protection		2	3	
E.	Fatigue / somnolence		1	3	
F.	Inattention / Distraction		2	5	
G.	Maintenance du véhicule	1)	Défaut de pneus	0	1
		2)	Profil des pneus insuffisant	0	5
		3)	Montage incorrect des pneus	0	1
		4)	Autres défauts	0	0
H.	Règles de circulation	1)	Franchissement de la ligne médiane	5	15
		2)	Refus de priorité	2	4



## Autres accidents mortels de la route :

- Facteurs liés à l'infrastructure

			2020	2018-2020	
I.	Type de voirie	A	4	9	
		B.	0	2	
		N	3	21	
		CR	3	14	
		VC	4	5	
J.	Présence de glissière de sécurité	Oui	Sortie de route	1	2
			Pas de sortie de route	1	3
			Décollage au contact de la glissière	0	1
		Non	Pas de conséquences	1	8
			Sortie de route	8	25
			Pas de conséquences	3	12
K.	Présence d'obstacle latéral	Oui	Collision avec arbre/arbuste	5	24
			Collision avec autre obstacle	2	5
			Pas de conséquences	5	13
		Non	N/A	2	5
L.	Présence de chantier fixe ou mobile	Oui	Collision avec une personne	0	1
			Collision avec un véhicule venant de face	0	1
			Perturbation de la circulation	1	1
			Perte de contrôle en passant sur une excavation	1	1
		Non	N/A	12	47



## Autres accidents mortels de la route :

- Autres facteurs

		2020	2018-2020	
M.	État de santé	3	7	
N.	Tranches d'âge des conducteurs et des piétons décédés	< 18	0	1
		18 – 29	3	14
		30 – 59	4	20
		60 – 75	5	8
		> 75	1	3
O.	Sexe des conducteurs et des piétons décédés	Féminin	6	12
		Masculin	7	34
P.	État de la chaussée	4	22	



## 1 - Glissières de sécurité :

Trois motocyclistes et sept autres personnes sont décédés des suites de sorties de route suivies **d'impacts** avec des **obstacles latéraux non-protégés**. L'obstacle latéral non-protégé était dans six cas un arbre ou un arbuste et dans quatre cas un autre obstacle latéral.



## 1 - Glissières de sécurité :

*Le placement de glissières de sécurité aux endroits où les abords de route ne pardonnent pas, pourrait réduire les risques de blessures en cas d'accident. Si les abords le permettent (propriété, dénivelé, etc.), un aménagement approprié du bord de la route pourrait produire le même effet.*



## 2 - Chantiers fixes ou mobiles :

Un accident s'est produit dans le cadre d'un **chantier fixe en agglomération**, entraînant le décès d'un cycliste.

La **signalisation adéquate** d'un chantier aide ainsi à **contrôler les risques** engendrés par sa mise en œuvre.

La **Commission de circulation de l'État** a élaboré des **recommandations** relatives à la signalisation d'un chantier fixe ou mobile sur la voirie publique.



## 2 - Chantiers fixes ou mobiles :

*La signalisation adéquate d'un chantier fixe ou mobile sur la voirie publique est un élément essentiel pour prévenir des accidents. Il est dès lors important que les autorités responsables des voiries publiques veillent :*

- à communiquer les bonnes pratiques en matière de signalisation de chantier aux prestataires de service effectuant des travaux susceptibles d'affecter le trafic sur la voirie publique et*
- à la mise en œuvre adéquate de ces bonnes pratiques pendant la durée d'un chantier susceptible d'affecter le trafic sur la voirie publique.*



## 3 - Systemes avancés de freinage d'urgence pour les camions (AEBS) :

Trois accidents mortels de la route impliquant au moins un camion ont été analysés et chacun d'eux s'est produit sur une autoroute. Lors de ces trois accidents, cinq personnes ont été mortellement blessées.

L'AET a **analysé le fonctionnement** du système AEBS et n'a pas pu déterminer avec certitude que **le système était désactivé**.



## 3 - Systèmes avancés de freinage d'urgence pour les camions (AEBS) :

*Afin de sensibiliser les chauffeurs de poids lourds nationaux et internationaux et de les inciter à utiliser le système AEBS sur autoroute, une campagne de sensibilisation, soulignant l'efficacité de ce système notamment pour éviter des collisions ou pour mitiger leurs conséquences, pourrait être lancée par l'autorité compétente, en coopération avec les acteurs du secteur de la sécurité routière, sur des panneaux de sensibilisation des autoroutes.*



## 4 - Enregistreurs des données d'événements :

Les enquêtes impliquant des camions ont montré que **l'accès aux informations stockées** dans les enregistreurs embarqués s'avérait **parfois difficile, voire impossible**. En cas de téléchargement réussi, **l'utilisation et l'interprétation** des données recueillies exigeaient souvent des connaissances approfondies dans un **domaine très spécialisé et peu transparent**.

Les enquêtes sur les accidents mortels de la circulation routière impliquant d'autres types de véhicule ont montré une **problématique similaire** en matière d'accès aux données des enregistreurs.



## 4 - Enregistreurs des données d'événements :

*Afin de garantir l'accès aux données stockées dans les enregistreurs de données d'événements et permettre leur utilisation systématique dans le cadre d'une enquête de sécurité, sans nécessiter le recours à du matériel ou du personnel externe spécialisé, il serait opportun d'harmoniser au niveau de l'Union européenne les paramètres d'enregistrement ainsi que les modalités de téléchargement des données enregistrées. Cette harmonisation pourrait se faire dans le cadre de la mise en application du règlement 2019/2144.*



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des enquêtes techniques

## Rapport de synthèse

### **Accidents mortels de la circulation sur les voies publiques**

**Année 2020**

PUBLICATION : 11 mai 2021

#### **ADMINISTRATION DES ENQUÊTES TECHNIQUES**

AVIATION CIVILE – CHEMINS DE FER – MARITIME – FLUVIAL – ROUTE



**<https://aet.gouvernement.lu/>**



# Merci de votre attention!

**Paul Meyers**

Directeur

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Département de la mobilité et des transports

Administration des enquêtes techniques

5, rue Auguste Lumière . L-1950 Luxembourg

Adresse postale : B.P. 1388 . L-1013 Luxembourg

Tél. (+ 352) 247-84417 . GSM (+ 352) 621 203 072 . Fax (+ 352) 247-94404

Permanence: (+ 352) 247-84404

E-mail: [paul.meyers@aet.etat.lu](mailto:paul.meyers@aet.etat.lu)

[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) . [www.aet.gouvernement.lu](http://www.aet.gouvernement.lu)